

# convergence 2022

*L'Écho est une lettre interne - elle est dédiée aux acteurs des réseaux MJC*

## Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2022

« Ce samedi 30 avril, les représentantes et représentants des seize réseaux régionaux des Maisons des Jeunes et de la Culture issus de la CMJCF et de AIR MJC se sont retrouvés à Nancy pour une assemblée générale extraordinaire à plusieurs titres.

Extraordinaire par le fait que se sont rassemblés des représentants de toutes les fédérations et réseaux des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF et FFMJC) séparés depuis plus de 50 ans.

Extraordinaire, car il aura fallu à peine plus d'un an et demi pour transformer ce que, selon nos regards, nous pouvions voir comme une obligation, une nécessité, voire une contrainte, en une dynamique collective visant à constituer la tête de réseau unique des 1000 MJC de France.

Extraordinaire de par l'investissement de l'ensemble des acteurs de cette aventure humaine, que ce soit les membres du comité de pilotage national de la convergence, les cadres régionaux et l'équipe nationale.

**Ce 30 avril, MJC de France, l'éduc pop en mouvement, est née.**

Les défis pour les MJC sont immenses, mais elles sont désormais unies pour les relever. »

**Thierry BOS**  
Président



### Un début en fanfare

L'assemblée générale a débuté au son de la Fanfaronne, la fanfare issue de la MJC Lillebonne, qui a mené les 120 participants de la place Stanislas au Musée-Aquarium de Nancy qui accueillait le rassemblement. Une déambulation durant laquelle les militants des MJC arboraient fièrement plumes et panneaux reprenant les slogans de la campagne de communication de la rentrée 2021 : « MJC faites vous du lien », « Des lieux essentiellement essentiels », « MJC le réel est relationnel », « MJC déclencheuses d'en[vies] » ou « MJC laissez vous contaminer ».

# Poser les bases !

La déclaration adoptée samedi a porté les ambitions communes des membres de ce nouveau réseau national :

« Nous, représentantes et représentants des seize réseaux régionaux regroupant les 1 000 MJC de France, réunis à Nancy le 30 avril 2022, affirmons notre volonté de construire un nouvel espace confédéral commun afin de porter l'ambition de l'ensemble du réseau face aux défis qui se posent en matière de jeunesse, de culture, de citoyenneté et de vie sociale et associative. »

Elle s'articule en cinq points :

- Notre ambition : répondre aux enjeux du XXIème siècle,
- Les Maisons des Jeunes et de la Culture au plus près des citoyens et des citoyennes
- Le choix d'une structuration régionale
- Une tête de réseau nationale renouvelée et réaffirmée
- Définir ensemble les orientations stratégiques



[Retrouvez le texte complet de la déclaration en cliquant ici !](#)

## Faire que toutes et tous participent à la gouvernance

L'AGE a adopté les nouveaux statuts et le règlement intérieur de la tête de réseau national. Ces statuts permettent désormais à l'ensemble des seize réseaux régionaux de participer à la gouvernance du projet en les regroupant au sein de collèges régionaux qui constituent le conseil d'administration.

Il faudra encore être un tout petit peu patient pour que ces nouveaux statuts s'appliquent car la CMJCF étant une association reconnue d'utilité publique, nous attendons l'aval du Ministère de l'Intérieur sur cette nouvelle mouture...



Les statuts sont précédés d'un préambule qui rappelle les objectifs communs :

- favoriser l'autonomie, l'émancipation, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture,
- viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs, des citoyennes actives, et responsables d'une communauté vivante,
- promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes,
- animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République,
- respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession,
- garantir le principe de laïcité,
- encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles,
- agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des individus.



## Réaffirmer l'importance de la co-construction des politiques publiques

L'assemblée générale s'est conclue par l'organisation d'une table-ronde « *Rôle et fonction des têtes de réseaux dans la co-construction des politiques publiques* » avec la participation de Mathieu Klein, Maire de Nancy et Président de la Métropole du Grand Nancy ; Catherine Gyarmaty, Présidente de l'Union locale

## A Lillebonne, finir la journée tout en symbole

Accueillis à la MJC Lillebonne, une maison emblématique du centre-ville, les participants ont fêté cet événement autour d'un apéritif offert par la Ville de Nancy, que nous remercions, et d'un buffet local du traiteur Alabanane, partenaire régulier de la MJC.

Ils ont ensuite assisté à la signature officielle de la Déclaration de MJC de France, spécialement imprimée à l'ancienne par l'Imprimerie Bâtard, installée dans les locaux de Lillebonne.

En effet, la Déclaration a été composée manuellement par Gaëtan et Pauline, typographes militants et autodidactes, caractères après caractères pendant près de 4 jours, puis elle a été roulée sur « La Simone » et signée par l'ensemble des représentants et représentantes des Fédérations régionales. Un exemplaire paraphé et accompagné d'une plaque commémorative a été remis à chacun et chacune d'entre eux et elles, en symbole de cette unité pérenne d'un réseau de 1 000 Maisons !

des MJC de Nancy ; Chaynesse Khirouni, Présidente du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle ; Alain Berceaux, Président de la Fédération Départementale des MJC de Meurthe et Moselle ; Valérie Debord, Vice-présidente de la région Grand Est et Jean-Yves Macé, Président de la Fédération régionale des MJC de Lorraine.

L'animation était assurée par Patrick Chenu, directeur général de la CMJCF.

Le débat a permis d'explorer les conditions qui permettent cette co-construction entre associations et collectivités et d'en mesurer les plus-values réciproques.



